

Ministère fédéral
de la protection du climat, de l'environnement
de l'énergie, de la mobilité, des innovations
et des technologies

N° BMK - IV/W2 (transports nautiques – technique et navigation)

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DE LA NAVIGATION INTERIEURE
N° 35/05 de 2020**

.....
selon l'article 24 de la Loi sur la navigation, BGBl. I Nr. 62/1997
version BGBl. I Nr. 82/2018

Service d'information: menace de la santé, interruption partielle de la navigation

Il existe un nouvel Avis aux navigateurs de la navigation intérieure du BMK pour l'ensemble du secteur de Danube en Autriche en original en allemand lequel a été formulé par le BMK le 30 avril 2020 à 22 h 25 :

Avis relatif aux voies navigables et à la navigation N° 35/05 de 2020

Communication BMK

La présente communication est en vigueur du 16 mars 2020 au 29 mai 2020 pour les bateaux à passagers dans toute direction.

Des informations additionnelles sont accessibles à l'adresse:

https://www.ris.bka.gv.at/Dokumente/BgblAuth/BGBLA_2020_II_197/BGBLA_2020_II_197.html

Sur le **Danube, entre les km 2223,1 et 1872,7** est en vigueur la restriction suivante:

- du 16 mars 2020 à 00 h 00 au 29 mai 2020 à 23 h 59, pour les bateaux à passagers dans toute direction continuellement et sur l'ensemble de la longueur du secteur est en vigueur une **interruption partielle de la navigation**.

Texte additionnel dans la langue de l'original : pour contenir COVID-19 (coronavirus), jusqu'au 29 mai 2020 à titre estimatif, toute circulation avec des passagers à bord est interdite, à l'exception des franchissements à bord de bacs et des voyages funéraires.

To contain the spread of COVID-19 trips with passengers on board, ferries and river burials excepted, are prohibited - presumably until May 29 2020.

Pour la Ministre fédérale
DI Vera Hofbauer

En charge du dossier:
DI Vera Hofbauer
vera.hofbauer@bmk.gv.at
téléphone +43(1) 71162-655900